

MONTMAUR-EN-DIOIS**ÉLECTIONS PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES
DÉCLARATION DE CANDIDATURES**

Suite à la démission de Jean-Claude Thiers en avril 2018 et du maire Jean-Claude Flohic le 30 janvier 2019, les électeurs devront compléter le conseil municipal en vue de l'élection d'un nouveau maire et de ses adjoints. Les électeurs de la commune de Montmaur-en-Diois sont convoqués, par arrêté préfectoral du 1^{er} février 2019 pour élire deux conseillers municipaux.

Les déclarations de candidatures, désormais obligatoires, y compris pour les élections partielles, seront reçues à la sous-préfecture de Die, place de la République. Elles doivent être déposées par le candidat lui-même ou par un mandataire porteur d'un ou plusieurs mandats :

Candidatures pour le premier tour de scrutin :

Du mardi 12 février au jeudi 14 février 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ; le vendredi 15 février 2019 de 8h30 à 11h30 ; du 18 février au mercredi 20 février 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le jeudi 21 février 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h. Il est possible et conseillé de prendre rendez-vous en téléphonant au 04 75 22 47 36.

Second tour de scrutin : Les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats au se-

cond tour sans obligation de déposer une nouvelle déclaration de candidature. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où au premier tour le nombre de candidats a été inférieur au nombre de siège de conseillers municipaux à pourvoir. Les services de la sous-préfecture de Die seront ouverts à cet effet aux jours et heures ci-après : lundi 25 mars 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ; mardi 26 mars 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h.

Les candidats aux élections municipales partielles pouvaient récupérer en mairie de Montmaur-en-Diois (permanence hebdomadaire le mercredi matin de 9h à 12h) une attestation d'inscription sur les listes électorales.

Élection partielle

Cette élection partielle se déroulera le dimanche 24 mars de 8 h à 18 h pour le premier tour, et, en cas de second tour, le 31 mars. Pour être élu, un candidat doit recueillir : au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre égal au quart des électeurs inscrits ; au second tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

PONTAIX**UN SEUL TOUR A SUFFI !**

Ils étaient trois candidats pour pourvoir les deux postes vacants de conseillers municipaux de la commune de Pontaix, lors de cette élection partielle complémentaire qui se déroulait ce dimanche 3 février. Karl Abrousse (51 voix) et Éric Gra-

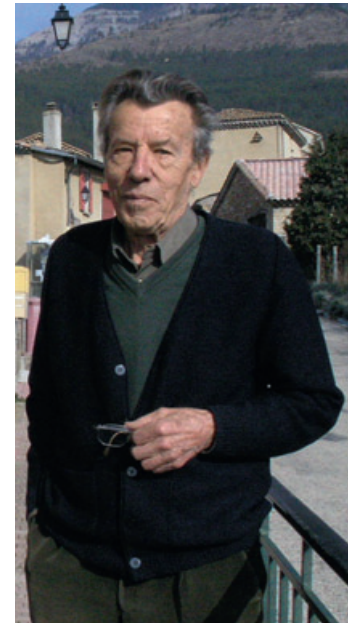
non (34 voix) ont été élus au premier tour. Non élu : Pascal Diotte (31 voix). Un bulletin blanc et 3 nuls. Le conseil désormais au complet se réunira prochainement pour désigner son nouveau ou sa nouvelle maire et adjoint(e).

PONET**UNE SOUPE
POUR SE RENCONTRER**

À l'invitation de l'association "Ponet Notre Village", les habitants du village étaient conviés ce dimanche pour un sympathique concours de soupes.

Une trentaine de personnes ont répondu présents pour déguster les soupes toutes aussi différentes les unes que les autres. Virginie, la présidente de l'association était aux commandes et faisait réchauffer les délicieux potages ou autres veloutés dans la salle communale. Six concurrents et concurrentes étaient en lice pour décrocher la 1^{ère} place sur le podium et tous se sont régalés à voir les mines réjouies des pe-

tits et des grands. Le jury composé de tous les convives a voté au moyen d'étoiles comme le célèbre guide gastronomique pour voir Annie triompher avec sa soupe au pistou devant Amélie et sa soupe lentilles-lard et Nathalie qui avait associé courgette et fromage. Mais le but premier de cette compétition conviviale, hormis le fait de se régaler, était surtout de se rencontrer entre villageois et de tisser des liens déjà bien présents dans la commune. Toutes et tous ont promis de revenir l'année prochaine pour partager un bon repas et passer un bon moment ensemble.

MARIGNAC**Nos peines**

Avec beaucoup de tristesse nous avons appris le décès de Hans Moltrecht à l'âge de 90 ans ce samedi 2 février.

Arrivé dans les années 70 à Marignac, Hans Moltrecht s'est lancé dans la culture de la lavande et des plantes aromatiques.

Il avait planté au hameau de la Croix ses premières plantations en 1977. Hans faisait partie des pionniers de la culture bio dans le Diois. D'origine Allemande (pays qu'il avait quitté assez jeune), il avait bien été accueilli et accepté dans cette commune au pied du Vercors.

Élu conseiller municipal en 1989 de la commune de Marignac, il en était devenu le maire en 1995.

Hans Moltrecht avait occupé cette fonction pendant 12 ans jusqu'en février 2007, date où il avait cédé sa place à Jean-Paul Eymard, pour des raisons de santé. Il était resté néanmoins conseiller municipal jusqu'à la fin de son mandat en mars 2008.

Sous son impulsion, la commune avait lancé de gros projets notamment l'assainissement et la station d'épuration, l'aménagement du refuge du Pleynet, la réfection des terrains de tennis et de basket de la base de loisirs, l'aménagement de la place du village, la construction d'une salle des fêtes (en lien avec les chasseurs), les stations de traitement de l'eau potable sur les quatre points de captage, sans oublier «la gestion courante d'une municipalité» et la représentation de la mairie à l'extérieur (il avait d'ailleurs été conseiller communautaire). Hans Moltrecht avait beaucoup appuyé le mouvement culturel du Diois. On se souviendra de ses regards lucides et éclairés sur l'évolution de notre territoire mais aussi de sa modestie et il aurait pensé qu'on en a déjà trop dit sur lui !

Ses obsèques ont eu lieu ce lundi 4 février au Crématorium de Beaumont-les-Valence, suivi d'un hommage lors du dépôt de l'urne au cimetière de Marignac ce mercredi 6 février.

À son épouse Gisèle, ses filles, sa famille, ses proches nous présentons notre plus vive sympathie.

**TRI DES DÉCHETS
LES ÉLÈVES RACONTENT
LEUR EXPÉRIENCE**

La semaine dernière, nous présentions dans nos colonnes l'animation réalisée autour du tri des déchets à l'école Notre-Dame de Die, avec la participation du Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme. Cette semaine nous ouvrons nos colonnes aux élèves de CE1-CE2 qui ont souhaité rédiger un article sur cet événement. Le tout illustré par la photo d'Isabelle Allemand de la Communauté des Communes du Diois.

**Visite du Sytrad
à l'école Notre Dame
de Die**

Élise est venue dans notre classe pour nous apprendre à trier correctement les déchets.

Nous avons retenu qu'il y a quatre sortes de poubelles : la poubelle ménagère pour les déchets qui ne se trient pas ; la poubelle verte pour le verre ; la poubelle bleue pour les papiers et la poubelle jaune pour le plastique (mais uniquement les bouteilles, les bidons et les flacons), les briques alimentaires, les cannettes et les boîtes de conserve. Ensuite nous avons joué au jeu du recyclage où nous avons appris, par exemple, qu'avec 27 bouteilles en plastique recyclées on pouvait fabriquer un pull polaire !

Nos projets sur l'école seraient de remettre en bon état le composteur et de refaire le jeu de la poubelle à la kermesse et aux portes ouvertes.

Les élèves de CE1- CE2